



**SYNTHÈSE DU QUESTIONNAIRE ENVOYÉ AUX
MEMBRES DU RÉSEAU SUR LES ENJEUX
INTERNATIONAUX LIÉS AUX RÉSEAUX ET SERVICES DE
TELECOMMUNICATIONS**

22^e séminaire de Fratel
Abidjan, 20,21 et 22 mai 2025

Préambule : Réponses disponibles des 20 autorités membres de Fratel sur la partie du site Fratel réservée aux membres <https://www.fratel.org/echanges-informations/>

Merci aux autorités membres du réseau qui ont répondu au questionnaire

- Belgique, Bulgarie, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Djibouti France, Gabon, Guinée-Bissau, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, République de Guinée, République du Congo, Sénégal, Suisse et Togo



Cadre réglementaire et enjeux pour les câbles sous-marins

Plusieurs cadres réglementaires pour les câbles sous-marins et stations d'atterrissement au-delà des télécommunications

- Droit maritime (zones de pêche, prospection des fonds...), droit du littoral, droit environnemental, droit domanial, droit de l'urbanisme, droit portuaire...

Le cadre réglementaire télécom diffère d'un pays à l'autre voire d'une région à l'autre

- Régime déclaratif (notification) en Belgique, Bulgarie, France
- Régime d'autorisation générale : Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sénégal
- Régime d'autorisation individuelle ou licence au Cameroun, Djibouti, Gabon, Guinée Bissau, Madagascar, Maurice, République de Guinée, République du Congo
- Cadre supranational en Afrique de l'Ouest (CEDEAO), centrale (CEMAC) ou encore Europe (sur les volets sécurité et résilience), normes et recommandations de l'UIT

Régulation tarifaire et non-tarifaire imposée dans certains pays notamment à travers d'analyses de marché (exemples : Côte d'Ivoire, Gabon, Mauritanie, République de Guinée, République du Congo, Sénégal, Togo)

Enjeux d'ouverture de l'accès et partage, tarifaires (prix du Mo), de sécurité, de résilience/dépendance, de vieillissement des infrastructures, d'opérationnalité du point d'échange internet, de redondance, de connectivité avec les pays voisins, dépendance aux équipements étrangers pour la maintenance

Diminution du prix, amélioration de la qualité de service et hausse de la capacité disponible observés dans certains pays mais coût moyen reste élevé selon des régulateurs (exemples : Gabon, Maurice, République du Congo)



La connectivité transnationale terrestre

Enjeu essentiel pour les pays enclavés mais également pour les pays dépendant d'un ou deux câbles sous-marins

- Souveraineté et dépendance par rapport aux pays voisins pour les pays enclavés
- Accès au service internet plus abordable pour les pays enclavés (prix, débit, qualité de service) et augmentation de la concurrence
- Redondance en cas de rupture d'un câble sous-marin
- Outil d'intégration régionale
- Développement du marché entreprises et attractivité du pays pour les services numériques de pointe et la numérisation de l'économie (ex. Luxembourg, République du Congo)

Régulation appliquée aux dorsales internationales

- Accès aux capacités nationales et internationales, accès aux infrastructures passives
- Régulation tarifaire et non-tarifaire (Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Mauritanie, République de Guinée, République du Congo, Togo)

Persistance de situations d'absence de connectivité directe entre pays voisins



Constellations satellitaires en orbite basse

Pays de Fratel ayant accordé une autorisation générale ou individuelle à des opérateurs satellitaires en orbite basse

- Belgique, Canada, France, Luxembourg, Madagascar, République du Congo (autorisation expérimentale à OneWeb), Suisse (RDC très récemment)

En général les opérateurs satellitaires paient des redevances de mise à disposition et de gestion de fréquences

- Exceptions : Canada (Uniquement financement du SU), Luxembourg
- Réflexions en cours au Gabon et au Mali

Accords de partenariat entre opérateurs terrestres et opérateurs satellitaires

- Au Canada, Télésat prévoit d'offrir des services aux FAI mobiles et accord entre Norouestel et OneWeb
- Accord entre SpaceX et le groupe Airtel Africa (5 mai)
- En France, accord entre ByT et Starlink pour les clients entreprises
- Accord Orange et Oneweb

Utilisation des bandes mobiles par les opérateurs satellitaires ou service Direct to Device

- Autorisation au Canada : décision du Ministère concernant un cadre politique et de délivrance de licences et cadre technique pour assurer une couverture mobile supplémentaire par satellite.
- Accord entre Salt et Starlink en Suisse . Mais absence d'un cadre réglementaire qui doit être défini et coordonné avec les pays voisins (pas avant 2027)
- Réflexions en cours en Europe : Travaux RSPG, CEPT et BEREC
- En côte d'Ivoire, le cadre réglementaire en vigueur prévoit la collaboration entre opérateur mobile terrestre et opérateur satellitaire avec autorisation préalable du régulateur
- Licence expérimentale au Luxembourg possible
- Au Cameroun, réflexions pour faire évoluer le cadre pour ce type de service afin d'améliorer la couverture et la qualité des services de communication dans les zones rurales ou éloignées

Régulation des grands acteurs du numérique

Régulation des grandes plateformes en Europe (DMA, DSA) et réflexions dans les autres pays de Fratel

- Difficulté à imposer une régulation appropriée aux grands acteurs du numérique y compris fiscale (Cameroun, Gabon, Mali, République du Congo) =>Complexité juridique et d'extraterritorialité
- Problématique de souveraineté et de sécurité des données (Mali)
- Manque de coopération internationale : Absence d'accords de coopération avec les pays où ces acteurs sont basés peut entraver l'application des réglementations ;
- Asymétrie d'information et de ressources : Les régulateurs nationaux peuvent avoir des difficultés à obtenir des informations sur les opérations de ces acteurs et à disposer des ressources nécessaires pour faire appliquer les réglementations

Pas de présence physique des grands acteurs du numérique dans les pays membres de Fratel à quelques exceptions près

- Telegram et Bluesky ont créé un représentant légal en Belgique dans le cadre du DSA
- En Europe, sièges généralement en Irlande, Luxembourg ou Pays-Bas
- Problème de taille du marché national (Côte d'Ivoire, Mali)



Régulation de l'intelligence artificielle et du Cloud

Régulation de l'intelligence artificielle et de l'informatique en nuage « cloud »

- Sur l'IA Règlement européen, travaux de l'Union africaine et de Smart Africa
- Données et gouvernance des données : Règlements européens (DA-DGA) : nouvelles compétences des régulateurs télécom (Belgique, France), Travaux par l'UA sur la gouvernance des données et par Smart Africa sur les centres de données et le cloud, Stratégie SADC sur la cybersécurité et gouvernance numérique incluant la régulation de l'infrastructure cloud
- Stratégies nationales sur l'IA : Côte d'Ivoire, Gabon (avec le soutien de l'UNESCO)
- Approche réglementaire suisse pour l'IA décidée par le pouvoir exécutif
- Stratégie IA de l'Arcep France => dynamique concurrentielle (ouverture des marchés numériques et des systèmes d'IA), ouverture de l'internet et réduction des impacts environnementaux (IA responsable)
- Centre Africain de Recherche en Intelligence Artificielle (CARIA) à Brazzaville : promotion de la recherche, la formation, l'innovation et la gouvernance de l'IA en Afrique centrale

Problématique de concurrence et d'équité par rapport aux acteurs locaux (Mali, Mauritanie)



Impact environnemental du numérique et du secteur des TIC

Des régulateurs télécoms commencent à s'intéresser au sujet

- Publication par l'IBPT d'une étude en 2023 et 2024 sur la durabilité des opérateurs de télécommunications belges
- l'ARTCI envisage organiser, au début du second semestre 2025, un forum pour poser les bases d'une transition vers des TIC plus respectueuses de l'environnement
- Ateliers de sensibilisation et formation au Mali (ministère, régulateur et opérateurs)
- Au Sénégal, étude en cours avec la Manque mondiale =>potentielle intégration de ces aspects dans le cadre national
- La France a mené de nombreux travaux visant à enrichir les connaissances relatives à l'empreinte environnementale du numérique au niveau régulateur (Arcep-Arcom) ou instances publiques (ADEME, ministères, Haut comité pour le numérique écoresponsable...), [référentiel général de l'écoconception des services numériques](#)
- Travaux de collecte de données de l'Arcep valorisés par l'UIT et la Banque mondiale dans son rapport [« Measuring National ICT Sector Environmental Impact - Arcep case study »](#)

Travaux au niveau supranational

- Rapports du BEREC, de l'OCDE de l'UIT =>forte implication de certains régulateurs dans ces instances (Belgique, France, Suisse)
- Le Cameroun souhaite collaborer avec d'autres pays de la région pour partager les meilleures pratiques et développer des solutions communes pour réduire l'impact environnemental du numérique et pourrait envisager des mesures comme l'écoconception, le recyclage, la promotion des énergies renouvelables, la sensibilisation et la formation

MERCI
POUR VOTRE
ATTENTION



Secrétariat exécutif de Fratel
Tél : +33 (0)1 40 47 72 28
Email : fratel@arcep.fr
www.fratel.org